

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	22 (1934)
<b>Heft:</b>	433
<b>Artikel:</b>	Les prix littéraires : Paule Régnier
<b>Autor:</b>	Vuillomenet, Jeanne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261623">https://doi.org/10.5169/seals-261623</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

non, cette déclaration remplit son but, qui est de montrer aux pays encore retardés en cette matière les progrès qu'ils peuvent et doivent encore réaliser.

Mais une des questions les plus brûlantes, et à laquelle le Congrès a fait avec raison une grande place, est celle du droit au travail de la femme. On sait que ce droit est battu en brèche de tous côtés. Il faut que les femmes luttent si elles ne veulent pas le perdre. Une grande manifestation, organisée par douze Associations féminines internationales, a eu lieu sur ce sujet, le 5 juillet, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Manifestation très intéressante, grâce à la qualité des oratrices inscrites.

Mme Hesselgren (Suède), membre du Sénat, a parlé spécialement des femmes occupées dans l'administration publique, que l'on cherche maintenant à exclure de ces postes. Notons un fait qui intéressera les féministes, c'est que, même en Suède, on a cherché à quatre reprises à apporter des restrictions à la loi qui permet aux femmes l'accès à toutes les professions ; mais, combattues par les femmes, citoyennes actives, ces attaques ont toujours échoué. Puis Mme Thibert (France) a parlé d'une façon très intéressante, et avec l'autorité que lui confère sa qualité de fonctionnaire du B.I.T., chargée précisément des problèmes concernant le travail des femmes. Elle a montré qu'il n'y a pas eu, pendant ces dernières années, dans le travail des femmes, des transformations profondes qui aient pu influencer le chômage. Une enquête faite aux Etats-Unis a montré qu'en supprimant le travail de 64 femmes, on créait 100 chômeurs. La conclusion de Mme Thibert nous paraît particulièrement intéressante, lorsqu'elle affirme que ce n'est pas le travail des femmes, mais leurs salaires très bas, qui constituent une concurrence malsaine pour l'ensemble du marché du travail. Pour lutter contre le chômage, il faut donc lutter pour l'égalité des salaires.

Le discours de Miss Phillips (Etats-Unis), présidente de l'Union internationale féminine des carrières libérales et commerciales, a eu l'honneur d'être radiodiffusé aux Etats-Unis. C'est parfait pour une fois, mais nous espérons que cet usage ne va pas se généraliser. Après la tyrannie des photographes, allons-nous avoir celle des sans-filistes ? Nous avons fort peu apprécié l'interruption apportée à la séance par l'obligation d'attendre, à la minute près, le moment où le discours devait commencer. Et puis, l'introduction du « speaker imposé » à l'auditoire : « *Allo, ici Radio-Paris, vous êtes à la Sorbonne...* » Miss Phillips, surveillée par le « speaker » qui, debout à côté d'elle, montre en main, lui faisait des signes cabalistiques, dut lire rapidement son discours, afin de ne pas dépasser le nombre de minutes qui lui étaient assignées ; et sans doute très préoccupée de bien parler dans le micro, pour se faire comprendre de ses auditeurs américains, elle oublia quelque peu ceux qui étaient dérangés de toutes les parties du monde pour venir l'entendre à Paris. Aussi, lorsqu'une heure après, la Présidente annonça, tout souriante, que les sans-filistes américains avaient parfaitement entendu chaque mot prononcé par Miss Phillips, nous sommes sûres que plusieurs des auditrices de la Sorbonne

## Pour la collecte du 1<sup>er</sup> août

### UN APPEL

Le 1<sup>er</sup> août est à la porte et fait appel à notre esprit de solidarité, par la collecte habituée en faveur d'une œuvre d'utilité publique. Celle de cette année est pour nous d'un intérêt particulier, puisqu'elle sera répartie entre les institutions — non subventionnées par l'Etat — qui s'occupent d'éducation ménagère. Elle est ainsi destinée à la jeunesse féminine du pays.

Ce sera l'exécution d'un vœu exprimé depuis longtemps par les femmes qui s'intéressent particulièrement à cette branche de l'éducation féminine. Ce sera la reconnaissance officielle et générale de l'importance de l'enseignement ménager pour la vie nationale.

L'industrialisation de notre pays a porté préjudice au travail ménager ; nous avons oublié qu'il peut être un métier au même titre que d'autres, pourvu qu'il soit bien enseigné et pratiqué avec intelligence. Le Comité du 1<sup>er</sup> août a été bien inspiré de mettre à l'honneur l'éducation ménagère. En effet, ceci permettra d'orienter la jeune fille vers une profession qui lui offre la facilité de bien gagner sa vie, alors que, d'autre part, la maîtresse de maison sera amenée à se rendre compte de sa responsabilité de « patronne », qui doit chercher à rendre le métier agréable.

Mais il ne s'agit pas uniquement de spécialisation professionnelle. Un bon fond de connaissances et de pratique ménagères permet à la femme, quelle que soit sa profession, de mieux remplir sa double vocation, souvent lourde et fatigante. Au jour du chômage, l'ouvrière, l'employée de commerce pourra recourir au gagne-pain qu'offre le service de maison. L'acheteuse, la confectionneuse, consommera à bon escient. Puisque la statistique affirme que les femmes détendent les cordonniers de la bourse pour environ 65 % de tout ce qui s'achète, nous comprenons alors l'importance pour l'économie nationale d'une bonne préparation ménagère.

regrettent de ne pas avoir été ce soir-là en Amérique, afin de pouvoir en dire autant !

La séance, dont l'intérêt avait été troublé et ralenti par cette lecture radiodiffusée, reprit son essor et se termina magnifiquement, grâce au discours de Mme Veillier-Duray, avocate à Paris, présidente de l'Association française des femmes universitaires. Sans une note devant elle, dans un discours à la forme impeccable, Mme Veillier-Duray parla d'un autre aspect de la question, et montra que, si une catégorie de femmes revendiquent le droit au travail comme une nécessité (en Autriche, 95 % des femmes ont répondu à une enquête qu'elles cesseront leur travail si elles le pouvaient), il en est d'autres encore pour lesquelles le droit au travail est un plus grand bien, le principe créateur du progrès spirituel. Ce serait une absurdité que d'étoffer systématiquement le génie féminin. Comme ces paroles devaient frapper, au moment où l'on parlait de la mort de Mme Curie...

L'Assemblée, ayant de se retirer, vota une résolution demandant aux Conseils nationaux

Qu'on ne se laisse pas retenir par l'idée que c'est affaire aux Départements d'instruction publique, et que plusieurs cantons ont déjà introduit l'école ménagère obligatoire. Il y a certainement des progrès réalisés, mais en ces tems de crise, les crédits pour la fondation d'écoles complémentaires seront difficiles à obtenir. De plus, il existe des institutions privées, généralement dues à l'initiative féminine, qui pourront rendre de plus grands services, si elles sont soutenues par un subside pris sur la collecte. L'apprentissage ménager, dans les familles, recevra un élan nouveau, en admettant que l'on puisse créer des bourses, ou offrir des trousseaux aux apprenties nécessiteuses.

Il y aurait un gain sensible si, pendant une génération, la jeunesse féminine était entraînée à un travail ménager bien compris, si elle en entrevoit « l'art ». Aujourd'hui, un trop grand nombre de jeunes filles ne peuvent rien apprendre chez elles, car leurs mères elles-mêmes n'ont jamais connu la sécurité d'un métier bien appris. Cette ignorance, cause de tant d'intérieurs délabrés extérieurement et moralement, devrait disparaître. Le métier acquis nous libère, et l'idéal serait un peuple de ménagères assez entendues pour ne pas gaspiller ni temps ni argent, pour résérer leurs forces à une vie plus large que celle de la cuisine et du torchon d'assouvissement, pour ne pas être dominées par leur ménage, mais au contraire pour le dominer. Pour tendre à ce but, nous avons besoin d'un plus grand nombre de spécialistes qualifiées, qui sachent former les futures ménagères. Enfin, le métier devra être mieux délimité, soit par des examens d'apprentissage, soit par divers moyens de perfectionnement.

N'hésitons donc pas à donner notre obbole, en ce 1<sup>er</sup> août 1934. Nous savons que notre argent sera entre de bonnes mains, et que ceux qui le feront fructifier ont droit à notre confiance.

A. DE MONTET,  
Présidente du Comité des Associations  
s'intéressant au service domestique.

Beecher-Stowe écrivit la *Case de l'oncle Tom*, existe encore, et pas uniquement chez des peuples barbares et lointaines. Car, à ce meeting organisé par le Conseil International des Femmes à l'occasion de son Congrès, nous avons entendu et appris des choses abominables. De la bouche de Maria Véronne encore, sur la situation des femmes kabyles de l'Afrique du Nord, de celles qui sont vendues enfants à leur futur mari, lequel a le droit de faire d'elles ce qui lui plaît « sauf un cadavre », de celles qui peuvent être répudiées, chassées de leur foyer, séparées des enfants qu'elles ont mis au monde, sur un simple caprice, par une simple déclaration de leur mari. Et de la bouche surtout de M. Marcel Oriau, chef d'une expédition scientifique en Abyssinie, qui non seulement évalue, dans certaines villes, la proportion des esclaves au quart de la population totale — sur 4 personnes, l'une appartient à un autre — mais qui encore a fait les expériences les plus concluantes : n'a-t-il pas pu, lui-même, au vu et au su de tout le monde, comme chose toute naturelle, acheter une femme et son enfant, en marchander le prix, et s'entendre dire qu'en lui ferait un rabais s'il laissait l'enfant ? N'a-t-il pas eu des difficultés avec des indigènes parce que des esclaves s'étaient réfugiés chez lui ? et enfin bien pire, mille fois pire encore, quand il a quitté ce pays, emmenant ces esclaves achetés ou réfugiés pour leur apprendre la liberté, et qu'à la frontière, on s'est opposé à les laisser sortir, son gouvernement, auquel il avait demandé appui par télégramme, ne lui a-t-il pas fait dire de laisser ces malheureux et de partir seul... pour ne pas avoir d'histoires !

La S. D. N., ne l'oublions pas, a créé une Commission contre l'esclavage, dont pareils faits font ressentir de façon brûlante la nécessité absolue. Nous comptons que celle-ci sera nantie sans tarder de pareilles abominations, et que nos Sociétés féminines internationales veilleront à ce que de gros intérêts politiques ou financiers n'étoffent pas plus longtemps chez certains gouvernements jusqu'à la notion de leurs responsabilités humaines.

### Au Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage

Et au milieu de toutes ces réunions diverses, dans le cadre lumineux et élouissant de ce Paris fleuri, rayonnant des perles d'eau de ses fontaines et des décorations de ses parterres, en dépit des sollicitations nombreuses de tous les amis féministes que notre cause compte dans la capitale, de l'attrait des dernières représentations théâtrales et des expositions temporaires, du charme dévorant par ces temps de canicules des paysages voisins de l'Île de France... les membres du Comité de l'Alliance Internationale, convoqués en session spéciale, ont cependant réussi à travailler et à beaucoup travailler.

Le Congrès d'Istanbul d'abord, qui dans le monde suffragiste, éveille déjà un vif intérêt, ses finances, son programme, ont occupé une bonne partie de ces discussions. Fixé aux vacances de Pâques prochaines, c'est-à-dire à la mi-avril 1935, ce Congrès se tiendra dans le Palais de Vildiz Kös, ancienne résidence du sultan Abdul-Hamid. (Quel contraste saisissant, pour le relever en passant, que celui de ces murs et de la réunion féministe internationale qu'ils entourent !) Et s'il n'a pas été possible d'élaborer déjà complètement son programme, même provisoire, nous pouvons bien dire ici que le Comité est dé-

### Glancé dans la presse...

#### L'un pourtant songe à nous...

Le dernier fascicule de la *Neue Schweizer Rundschau* publie le résultat d'une enquête à laquelle cette revue a procédé auprès d'un certain nombre de personnalités suisses sur la révision totale de la Constitution fédérale. Voici ce que dit entre autres M. Rigassi, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* :

Dans les débats qui précédèrent la difficile élaboration de la future Constitution, on ne pourra pas non plus esquerir le problème du suffrage universel, et de l'intérêt qu'il y aurait à l'amender, à le compléter, soit par le vote familial, soit par le suffrage féminin. Personnellement, je ne vois pas quels arguments on pourrait opposer à l'introduction du suffrage féminin, et je vois fort bien, au contraire, les motifs d'équité et d'intérêt général qui militent en sa faveur.

#### Convertie au suffrage par son mari...

A propos de l'anniversaire des vingt-cinq ans de fondation de l'Union française pour le Suffrage que nous saluons d'autre part, Mme Brun-schwig, rappelant ses souvenirs de siècle en arrière, écrit dans *La Française* :

... Comme beaucoup de femmes, je n'avais alors aucun désir spécial de m'occuper du vote ; très attirée par les œuvres d'entraide qui me semblaient un devoir et une nécessité pour lutter contre les injustices sociales, j'avais été appelée, en y participant, à juger de la misère et de l'exploitation du travail des femmes. Et c'était surtout pour entraîner les ouvrières vers le syndicalisme, organe d'éducation et de lutte que, depuis



### Les prix littéraires

#### Paule Régnier

L'Académie française vient de décerner à Mme Paule Régnier le prix du roman 1934, pour son admirable livre : *L'abbaye d'Évolayne*, une des plus belles œuvres de l'année 1933.<sup>1</sup> « Il se pourra, lit-on dans le *Figaro*, que ce livre prenne place un jour au nombre des romans célèbres. » — « S'il y a une justice, nous dit *l'Œuvre*, *L'abbaye d'Évolayne* connaîtra une belle destinée. »

C'est une étude psychologique religieuse très troublante, puisqu'il s'agit de l'amour terrestre luttant dans le cœur d'une bénédicte, de fraîche date avec l'amour divin, et puisque l'héroïne, Adélaïde, est entrée au couvent sans vocation réelle, uniquement pour rejoindre spirituellement son mari, Michel, lequel vient d'entrer dans les ordres, après une conversion récente elle aussi. La pauvre

femme ne trouve pas le repos, et elle aime de plus en plus fréquemment, ce mari éloigné d'elle, par sa vocation religieuse, oui, mais encore par une indifférence complète pour celle qui fut sa femme, et qui le poursuit ardemment sur le terrain religieux, le seul où elle pense ne pas le perdre entièrement. Ce livre, audacieux, somme toute, et d'un très grand intérêt, est fait de deux conversions, l'une sincère, l'autre qui l'est moins, et de deux vocations religieuses : l'une apportant la paix de l'âme et, à mon avis, une certaine cruauté plus encore que du détachement, l'autre entraînant d'abord une sorte de congélation, ensuite un réveil de passion humaine. La pauvre femme sort lamentablement par le sillage d'une situation sans issue raisonnable.

Le prix du roman 1934 de l'Académie française n'est pas la première consécration du beau talent de Paule Régnier : en 1924, elle obtint le prix Balzac, en compagnie des deux écrivains André Théribin et Pierre Dominiq. L'œuvre couronnée alors était *La vivante paix*, qu'elle avait placée sous le signe de Ruskin : « Celui-là seul avance dans la vie dont le cœur devient plus chaud, le cœur plus léger, et dont l'esprit s'en va en entrant dans la vivante paix... »

En 1924, notre romancière, qui est de santé délicate et habite Bellevue près de Paris, obtint un des prix les plus recherchés de l'Académie française, le prix Paul Prat, pour un roman, *Heureuse faute* ; et en 1932, elle publia *Petite et Nadie*, œuvre originale et vigoureuse, qui traite de l'inévitables rivalités entre jeunes hommes et jeunes filles engagés

dans les mêmes études, les mêmes carrières, la même lutte au couloir pour la vie. Le rôle nouveau de la femme, qui complique son existence des lourdes responsabilités inhérentes aux carrières s'ouvrant devant elle, ainsi que la préparation à ce rôle nouveau, sont très bien étudiés. La jeunesse universitaire pauvre et studieuse, imprévoyante, courageuse et gaie, revit sous la plume de Paule Régnier, et Petie et Nadie incarnent deux types féminins différents, mais se complétant tout de même, car l'étudiante la plus ivre d'indépendance revient à certaines heures sentimentale et tendrement émue par l'évocation des joies familiales et maternelles. Nous voyons naître des romans entre filles et garçons, et tous, hélas ! ne finissent pas dans la joie. Le drame perce sous le roman.

Enfin, durant l'hiver passé, Paule Régnier reçut le prix Fémina anglais.

On peut aimer ou aimer moins — les livres vigoureux de Paule Régnier, qui n'ont vraiment rien du bibelot fragile ou de l'ouvrage de dame. Mais on ne peut qu'admirer cette œuvre de grand caractère et de haute tenue et espérer de nouveaux livres.

JEANNE VUILLIOMET.

<sup>1</sup> PAULE RÉGNIER: *L'abbaye d'Évolayne*. Chez Plon, éditeur ; 13,50 f. fr.